



## sans papier Marie et attend un bébé d' une autre femme sont ex

Par **ange 59**, le **22/08/2010** à **16:02**

Bonjour,

bjr j'ai 25 ans je suis Marie depuis 8mois avant je suis rentre en France en situation iregulie donc j'ai demmande l asile politique qui a été refuse j'ai eu la quitte du territoire avant mon mariage je vive sur Lille dans 59 avec mon ex depuis 5ans faut de bêtise ell est tombe enciente de moi je voulais savoir si je déclare cette enfants il peut m'arrive quoi et sur pour un titre de séjour pour un parents français car mon ex français pour mon Marie ma femme est parti a préfecture pour c renseigne il on dit je doit repartir dans pays d' origine le Congo pour un vise long séjour donc voilà j'aime savoir si je déclare mon enfants je peut avoir un titre de séjour en sachan que je suis Marie a un autre dans le 37 a tours et sa fait 7ans que je suis en France

Par **Domil**, le **22/08/2010** à **16:35**

Je ne comprends RIEN.

C'est votre ex ou c'est votre femme ?

Pourquoi, si vous êtes marié, vous n'avez pas de carte de séjour ?\*

Reexpliquez votre situation, en écrivant lisiblement et avec de la ponctuation.

Par **ange 59**, le **22/08/2010** à **18:35**

c est mon ex on c est jaimais marie je suis marie avec une autre donc mon ex de lille est enceinte de 4 mois et de moi et je sais que c est de moi elle veux que je declare cette enfants et pour mon mariage on ma demmande de reparir au congo pour alle cherche un visa de long sejour pour avoir un titre de resiedent et pour moi c est pas posible de repartir donc je voulais savoir si je declare le bebe sava faire un probleme ou je riste quoi vue que je suis marie avec un autre merci

Par **Domil**, le **22/08/2010** à **22:15**

Etes-vous entré régulièrement en France ?

Si oui, et que vous avez 6 mois de vie commune, vous pouvez avoir votre visa long séjour à la Préfecture.

Si non, vous n'avez pas d'autres choix que de retourner chez vous et de demander votre visa long séjour.

Ce n'est pas vous qui déclarerez l'enfant. Par contre, si vous ne le reconnaissez pas, la mère pourrait vous attaquer en justice pour vous y contraindre. Ce qui attirera encore plus l'attention sur vous.